



**Contribution franco-allemande
sur l'union économique et
monétaire**

FRANCE - ALLEMAGNE

CONTRIBUTION FRANCO-ALLEMANDE SUR L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

1. Face à la crise financière, l'euro a protégé les Européens d'une crise monétaire qui aurait profondément désorganisé leurs économies. Les mesures nécessaires ont ensuite été prises, par les gouvernements et les Institutions européennes, pour assurer la stabilité et le bon fonctionnement de la zone euro, mettre le système bancaire sous supervision et protéger les contribuables et les déposants en cas de crise bancaire, apporter le soutien dont avaient besoin les États membres les plus exposés, enfin engager les politiques indispensables au renforcement de la compétitivité et de l'investissement, ainsi qu'à l'assainissement des finances publiques.
2. Des étapes supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la croissance, la compétitivité et l'emploi dans la zone euro, réduire les inégalités, tout en garantissant des finances publiques solides et en favorisant la convergence des économies, pour que la zone euro puisse affirmer son modèle économique et social dans un monde de plus en plus concurrentiel.

À cette fin, en rappelant leur contribution commune du 30 mai 2013, la France et l'Allemagne proposent que la zone euro se dote d'un programme fondé sur les 4 domaines d'action suivants, qui devraient être développés dans le cadre des traités actuels dans les prochaines années :

a. politique économique au niveau de la zone euro dans son ensemble et des États membres

- La Commission devrait proposer les aspects pertinents pour la définition de la politique économique au niveau agrégé de la zone euro, avant que celle-ci ne soit discutée au sein de l'eurogroupe et approuvée chaque année par les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro à l'occasion d'un Sommet dans le cadre du semestre européen. La recommandation zone euro pourrait en fournir la base et contribuer ainsi au meilleur dosage des politiques économiques pour le renforcement de la croissance, de la compétitivité, de l'emploi et des finances publiques solides dans la zone euro.
- Ce cadre commun servirait également de référence pour identifier ensuite les politiques structurelles pertinentes pour les États membres et à l'échelle européenne, afin d'assurer le bon fonctionnement de la zone euro et de mettre en œuvre les objectifs communs. Les impacts transfrontaliers doivent être pris en compte.
- L'efficacité des recommandations-pays devrait être renforcée en les concentrant sur un nombre plus limité de priorités et de défis importants, et en définissant les objectifs plutôt que les moyens. Ces recommandations devraient résulter d'un processus itératif entre l'État membre concerné et le niveau européen qui garantisse la légitimité et l'appropriation de ces recommandations par les États membres. Dans ce contexte, il revient aux États membres de prendre les engagements nécessaires pour les mesures concrètes de mise en œuvre.
- A cet égard, les domaines suivants devraient être privilégiés par les États membres : l'emploi et l'inclusion sociale ; le marché du travail ; les marchés de produits et de services ; la fiscalité ; les politiques de retraite ; l'investissement, notamment les conditions-cadres, en particulier dans la recherche et l'innovation ; ainsi que les systèmes d'éducation, d'enseignement et de formation professionnels ; l'efficacité du secteur public.

b. convergence économique, fiscale et sociale

Les mesures nécessaires devraient être prises pour favoriser la convergence réelle des économies et la résilience de la zone euro, tout en fournissant les bases fiscales et sociales nécessaires à la protection du modèle européen et à la cohésion de la zone euro. La Commission devrait en particulier proposer les mesures européennes permettant de soutenir le mieux possible les politiques nationales dans ce sens.

Ceci devrait notamment inclure :

- l'approfondissement du marché intérieur, favorisant le développement de l'industrie et des services en Europe ;
- la mise en œuvre de l'Union de l'énergie et de l'agenda numérique, afin de renforcer la compétitivité et la production en Europe et d'accompagner la transition vers un nouveau modèle énergétique et climatique ;
- la mise en œuvre de l'Union bancaire et le développement de l'Union des marchés des capitaux, afin d'assurer la stabilité du système financier de la zone euro, ainsi que le meilleur financement de l'économie réelle et de l'investissement à long terme ;
- l'établissement d'un cadre de convergence des bases de prélèvement concernant notamment l'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, les Etats membres devraient être pleinement engagés dans le renforcement de la transparence et la lutte contre des stratégies d'optimisation fiscale abusive, y compris dans le domaine numérique ;
- le développement de la base sociale de l'Union économique et monétaire, qui doit assurer un haut niveau de protection sociale, renforcer l'emploi et préserver une éducation et une formation de qualité, allée à une compétitivité accrue. En particulier :
 - accompagner la mobilité des travailleurs, en garantissant leurs droits et le renforcement de la pleine application des règles européennes, en particulier en matière de détachement, pour prévenir les fraudes, abus et contournements de la réglementation ;
 - promouvoir l'introduction d'un salaire minimum au niveau national, garantissant un niveau d'emploi élevé et des salaires équitables, que ce soit en légiférant ou au moyen de conventions collectives ;
 - renforcer la coopération et les orientations communes dans certains domaines comme les politiques actives du marché du travail et les régimes de sécurité sociale afin de contribuer au modèle économique et social européen.

c. Stabilité financière et investissements

- L'Union bancaire devrait être achevée, en particulier en ce qui concerne les règles de résolution bancaire et le filet de sécurité commun, comme prévu.
- le fonds européen d'investissement stratégique devrait être mis en œuvre de manière hautement prioritaire dans les deux prochaines années, orienté vers des projets d'avenir et économiquement viables et amplifié en fonction des besoins d'investissement, en examinant en particulier les spécificités de la zone euro.

d. renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel de la zone euro

La mise en œuvre effective de ce programme requiert une gouvernance renforcée afin d'assurer l'efficacité des procédures et la nature démocratique des décisions, en particulier :

- des sommets plus réguliers de la zone euro ;
 - un renforcement de la capacité d'action de l'eurogroupe, y compris en explorant la possibilité d'un renforcement de son président et des moyens dont il dispose ;
 - une représentation améliorée de la zone euro au sein des institutions financières internationales.
 - la possibilité pour le sommet de la zone euro de mandater d'autres ministres de la zone euro, par exemple les ministres de l'Emploi et des Affaires sociales, de la Recherche ou de l'Économie ;
 - des structures dédiées spécifiques à la zone euro à mettre en place au sein du Parlement européen, en laissant au Parlement le soin de décider des moyens pour y parvenir. En même temps, le contrôle démocratique, la légitimité et l'appropriation doivent être assurés au niveau national pour les décisions relevant des compétences nationales.
3. Ce programme devra engager les États membres de la zone euro et associer les États membres de l'Union européenne se préparant à adopter l'euro, dans le respect des droits et obligations de chaque État membre de l'Union européenne tels qu'inscrits dans les Traités.
 4. La France et l'Allemagne prendront pour leur part les décisions nécessaires pour atteindre ces objectifs en coordonnant et en rapprochant leurs politiques économiques et en favorisant les coopérations dans le domaine de l'industrie et des services.
 5. Une analyse commune des futurs besoins de la zone euro devra être établie sur la base de la mise en œuvre de ce programme, afin d'évaluer les étapes supplémentaires qui seraient nécessaires pour garantir durablement la stabilité et la croissance au sein de la zone euro.

Elle devrait notamment examiner le cadre politique et institutionnel, les instruments communs et les bases juridiques qui seraient pertinents à plus long-terme. Conscientes de leur responsabilité particulière pour la réussite future de la zone euro et de l'Union européenne dans son ensemble, la France et l'Allemagne apporteront leur contribution à cette analyse d'ici la fin 2016./.